



DECISION N° 2023-978

Convention de mise à disposition- Ville de Perpignan
- Association El Foment de la Sardana esbart dels
Reis de Mallorca- Gymnase Al Sol

Direction Mairies de Quartier et GRU
Mairie Quartier NORD

Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 17 octobre 2022 portant subdélégation de signature à M. David TRANCHECOSTE, Adjoint au Maire,
- Considérant que l'Association « El foment de la sardana esbart dels reis de Mallorca » a sollicité la mise à disposition du gymnase AL SOL, situé 8 rue des Jardins Saint- Louis à Perpignan.

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de PERPIGNAN met à disposition de l'Association « El Foment de la Sardane Esbart Dels Reis de Mallorca », le gymnase AL SOL, 8 rue des Jardins Saint-Louis à Perpignan, pour la pratique de la Sardane, danses folkloriques, musiques et chants.

ARTICLE 2 : Cette convention est conclue pour la période du 01 septembre 2023 au 30 juin 2024, en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la mairie de Quartier Nord.

ARTICLE 3 : La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 4. : Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **04 SEP. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230904-1A6339-AU-1-1

Accusé reçu le : **04 SEP. 2023**

Affiché le : **04 SEP. 2023**

M. David TRANCHECOSTE, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

